



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 06 MAI 2019

Date de Convocation

25 avril 2019

Date d’Affichage

13 mai 2019

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	40
- Votants	41
- Représentés	01
- Absents	20

L’an deux mille dix-neuf, le 06 mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, MUNOZ, Mmes JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, DELALANDRE, POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, THILLAYS, ALAIN, AFONSO Jean.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. FONTELLIO.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M.M. BIGOT, BOITEUX, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M. YWANNE.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, LENARDUZZI, Mmes PLANADE, GODON, M.M. DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, AFONSO Manuel, DEMONT, RICHTIN, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mmes FAUCONNET, HECTOR, M. CHAUVET.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CHIANESE, délégué titulaire, 5^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur James CHERON.

*Madame ZAÏDI procède à l'appel nominal...
Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.*

M.CHERON : Bonsoir, chers collègues !

Il convient de nommer un(e) Secrétaire de séance.

Vincent CHIANESE est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Vincent CHIANESE est désigné Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2019 ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à attribuer le marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Autorisation donnée au Président à signer la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers (ECODDS) et le SIRMOTOM ;
- Autorisation donnée au Président à signer avec la Préfecture de Seine et Marne la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat : Transmission électronique des actes de commande publique ;

FINANCES

Point sur table

- Autorisation donnée au Président à admettre en non-valeur des produits irrécouvrables ;

- Informations : Signature des contrats et conventions
 - Convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur la commune de la Grande-Paroisse avec le bailleur social Trois Moulins Habitat ;
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2019

M.CHERON : Avez-vous des questions ou des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

M.CHERON : Nous devons nommer un représentant de notre syndicat.

Y a-t-il des candidatures ? Bernard AUTHIER est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La nomination de Bernard AUTHIER est approuvée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ATTRIBUER LE MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

M.CHERON : Je voudrais remercier les services et les membres de la CAO qui se sont penchés sur ces dossiers encore cet après-midi. Ils nous proposent d'attribuer le marché à la société SAS Centrais-Seine et Yonne Recyclage, domiciliée à Villeneuve-La-Guyard.

Ce marché représente une durée de 5 ans et un montant annuel de 719 758 €. Si j'ai bien compris le travail de la CAO, cette offre est la moins chère et la mieux-disante parmi celles que nous avons reçues, tout en restant dans la valeur de marché. Nous avons donc une conjoncture favorable et une date de prise d'effet du marché au 1^{er} juin.

C'est un marché qui était détenu jusqu'à la fin du mois de mai par la COVED, avec laquelle nous avons quelques soucis quotidiens -certains d'entre vous les vivent.

Avez-vous des questions ? (Non).

Je le mets donc à votre approbation :

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION TYPE ENTRE L'ECO-ORGANISME DE LA FILIERE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS (ECODDS) ET LE SIRMOTOM

M.CHERON : Cette délibération était déjà à l'ordre du jour la dernière fois, mais nous l'avons retirée. Elle l'est à nouveau aujourd'hui ; vous avez reçu les documents transmis. Ils contiennent le texte de la convention telle que rédigée par l'ECODDS, mais également les réserves émises par le SIRMOTOM, puisque la convention d'ECODDS n'est pas amendable. Nous ne la considérons pas pour autant comme totalement parfaite, c'est pourquoi nous avons ajouté quelques réserves.

Avez-vous des questions ? (Non).

Je la soumets à vos voix :

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER AVEC LA PREFECTURE DE SEINE ET
MARNE LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT
DE L'ETAT : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES DE COMMANDE PUBLIQUE**

M.CHERON : Ce sont les derniers documents qui n'étaient pas télétransmis. Après cela, nous serons à 100 % en dématérialisation dans la transmission des documents avec les services de l'Etat.

Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT SUR TABLE
**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ADMETTRE EN NON-VALEUR DES PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

M.CHERON : Il s'agit d'un point sur table, nous vous avons donné le document en arrivant. Certains de ces produits sont des factures relatives aux apports des professionnels en déchetterie et d'autres, des régularisations sur salaire. Sont concernés des titres émis entre 2014 et 2017 et manifestement irrécouvrables. Cela signifie que nous n'arriverons jamais à les récupérer et l'idée est de les sortir de notre comptabilité.

Cette addition nous amène à un montant de 1 104,80 €. C'est absorbable dans notre budget. Avez-vous des questions ?

Mme SAGOT : Je vois des factures relatives aux apports des professionnels en déchetterie et des régularisations sur salaire. A quoi cette somme correspond-elle ?

M.CHERON : A 200 € de régularisations sur salaire et le différentiel : 900 €.

Mme SAGOT : Mais sur quels salaires est-ce prélevé ?

Mme ZAÏDI : Ce n'est pas prélevé. Ce sont des contractuels qui ont été embauchés pour six mois, par exemple. Les feuilles de paie sont établies en début de mois et transmises le 15 au Trésor Public. Il arrive que du jour au lendemain, les contractuels nous quittent. Donc ils touchent leur salaire et nous essayons de les récupérer, mais nous n'y arrivons pas.

Mme SAGOT : D'accord.

M.CHERON : Lorsque nous en sommes à N + 2, 3 ou 4 pour 200 €, la somme devient impossible à récupérer.

Mme ZAÏDI : En l'occurrence, ce sont 200 € sur 3 personnes.

M.CHERON : Et nous n'irons pas devant le Tribunal dépenser de l'argent en avocat, puisque 200 € divisé par 3, cela fait 70 € par personne.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

M. CHERON :

- **Convention d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets sur la commune de la Grande-Paroisse avec le bailleur social Trois Moulins Habitat**

Il s'agit de la résidence Les Cèdres, Rue d'Honzrath, et de « *deux points d'apport volontaire proposant chacun une borne de 5 m³ destinée à la collecte des ordures ménagères résiduelles et une borne de 5 m³ destinée à la collecte des emballages ménagers recyclables* ».

Il en existe déjà à Varennes-sur-Seine et Montereau.

Mme ZAÏDI : Certains peuvent de se demander pourquoi eux particulièrement, mais en fait nous avons déjà réfléchi à cette implantation sur les 3 ans au moment où est survenu le projet de construction. Nous ne pouvions pas les réintégrer dans le contrat qui va être signé dans les 6 mois à venir. Nous procédons hors contrat, car il fallait bien qu'ils puissent bénéficier des points d'apport volontaire, comme tout un chacun. Cela peut sembler bizarre puisque ce sont les premiers dans ce cas ; les autres entraînent dans le cadre de l'expérimentation.

Si nous n'avions pas opté pour cette convention, ils n'auraient pas pu attendre et cela aurait coûté deux ou trois fois plus cher de réimplanter *a posteriori*.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

L'ordre du jour est épuisé.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. CHERON : Nous n'en avons pas de notre côté, mais peut-être en avez-vous ?

Mme CHARET : Que fait-on des tuyaux d'amiante ? J'ai acheté une maison il y a 4 mois et j'ai retrouvé plein de tuyaux d'amiante dans le terrain.

M. CHERON : Pour commencer, et c'est le Président de La Seine en Partage qui vous le dit : « On ne les jette pas dans la rivière ». Je dis cela parce que nous en retrouvons régulièrement.

Pour savoir ce que l'on en fait, je passe la parole à Mme Zaïdi.

Mme ZAÏDI : Pouvez-vous nous donner votre nom et votre commune ?

Mme CHARET : Madame Charet de Voulx.

Mme ZAÏDI : Il y a 2 ans, le syndicat collectait cet amiante lié par le biais des déchetteries. La réglementation nous a imposé d'arrêter et nous avons réfléchi, à cette époque-là, à un système de convention entre le SIRMOTOM et les communes, afin de pouvoir faire appel à DEPOLIA tout en ayant une partie du traitement de ces tuyaux prise en charge par le SIRMOTOM.

Mme CHARET : Est-ce payant, alors ?

Mme ZAÏDI : Oui, mais le SIRMOTOM prend en charge une partie. Voulx a signé une convention avec le SIRMOTOM. Monsieur Allain peut nous en parler. Le SIRMOTOM fait le nécessaire avec DEPOLIA pour l'enlèvement : nous constatons, nous voyons avec DEPOLIA pour l'enlèvement, nous prenons en charge une partie de la facture et, si elle le souhaite, la Mairie de Voulx prendra en charge l'autre partie.

Mais il faut que nous soyons d'accord : si vous avez signé la convention, nous pouvons le faire. Mais il me semble qu'elle a été signée par tout le monde.

M. CHERON : DEPOLIA est dans la zone des Renardières à Ecuelles, Moret-Loing-et-Orvanne. Notons qu'il s'agit de déchets spécifiques quasi-industriels et non pas d'ordures ménagères, ni de déchets spécifiques ménagers.

Mme ZAÏDI : Nous avons négocié les prix avec DEPOLIA, justement pour pallier l'absence de la collecte en déchetterie.

M. CHERON : Vous pouvez vous présenter comme faisant partie du SIRMOTOM et vous pourrez en plus bénéficier d'une remise chez DEPOLIA.

Mme ZAÏDI : Non, c'est le SIRMOTOM qui doit faire la démarche auprès de DEPOLIA.

M. CHERON : Le SIRMOTOM informe DEPOLIA pour que vous ayez la remise.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme VILLIERS : Une question concernant les déchets verts. Je sais qu'elle est récurrente et vous y avez en partie répondu en mettant en place le broyage à domicile. Or très souvent, les habitants nous interpellent en disant que ce système fonctionne très bien, mais qu'ils ont beaucoup de mal à obtenir un créneau. Le SIRMOTOM est-il en capacité d'augmenter les interventions ?

M. CHERON : D'une part, le broyage à domicile n'est pas effectué durant les 12 mois de l'année, mais de mars à octobre.

D'autre part, comme nous l'avons évoqué lors d'un des derniers conseils, le collaborateur qui prenait en charge ce service est parti sous d'autres cieux professionnels. Nous avons donc fait face à une période tampon, au cours de laquelle nous étions moins opérationnels, d'où les difficultés à obtenir des créneaux.

Depuis, un agent a été recruté -nous avons créé le poste ensemble la dernière fois. Il a débuté il y a 3 semaines et le retard sur la prise de rendez-vous est en cours de rattrapage. Mais cela reste un agent avec un véhicule et une machine pour un vaste territoire. Donc nous ne pouvons pas du jour au lendemain aller chez tous les habitants. Il faut trouver l'équilibre.

Mme VILLIERS : Pourrait-on étendre la période à l'hiver ? Les gens taillent beaucoup de végétaux en hiver.

Mme ZAÏDI : Nous y avons réfléchi et avons considéré qu'avec le véhicule dont nous disposons, il n'est pas possible de rouler en hiver sur des terrains qui peuvent être très mouvants. Le broyeur et le véhicule ne sont pas adaptés à ce genre de terrains. Même en octobre, lorsqu'il commence à pleuvoir, nous n'y allons pas. Le matériel n'est pas adapté.

M. CHERON : Avez-vous d'autres questions ?

Mme BOUNIOUX : J'ai une question, mais tout le monde va rire : j'ai un problème avec les petites canettes de bière.

Les fêtes arrivent, il y a aussi les joueurs de boules, etc. Et nous nous retrouvons avec des tonnes de canettes de bière parce qu'ils ne veulent pas aller jusqu'à l'apport.

J'ai téléphoné, j'ai posé la question et on m'a répondu que cela coûterait très cher : à Paris, il existe un système de conteneurs à verre individuels. Ils sont petits et peuvent rouler.

Existerait-il un moyen de mettre en place ce système de récupération de verre pour tous ces événements de type festif ? Avec votre système de gros conteneurs, il faut une grosse pince pour soulever le bac et le déverser en une fois. A Paris, ce sont des conteneurs blancs à roulettes et le verre est ramassé par un camion-citerne, comme vous pour votre collecte jaune.

M. AUTHIER : C'est une collecte en porte-à-porte.

Mme ZAÏDI : Comme les déchets verts et autres...

Mme BOUNIOUX : Oui, ce sont des collectes qui ne sont pas quotidiennes, puisque chaque immeuble à Paris dispose d'un conteneur à verre plus ou moins grand.

Je vous assure que le samedi et le dimanche, c'est épouvantable ! Je les ramasse avec ma brouette et j'en remplis trois. Ce sont les joueurs de boules.

M. CHERON : On ne va pas accuser exclusivement les joueurs de boules !
(Rires)...

Mme BOUNIOUX : Si !

M. OZOG : Il faut placer un collecteur près du terrain de boules.

Mme BOUNIOUX : Il n'est pas loin pourtant. Mais il faut y aller !

M. CHERON : Il existe une différence majeure entre notre territoire et Paris, si nous reprenons cet exemple : la densité de la population. Cela joue sur les modes de collecte, d'apport et le tarif de tout cela. Notre territoire, dont la densité est très faible, ne peut pas se comparer avec Paris ou la première couronne où la densité est très importante.

Je ne sais pas si nous pouvons diversifier ou améliorer les modes de collecte de verre, notamment aux endroits festifs. Il faut peut-être simplement se demander si un seul collecteur de verre est pertinent ou de demander à ceux qui font la fête, aux boulistes, ou à ceux qui encadrent les compétitions (association, etc.), de faire l'effort d'aller jusqu'au collecteur.

Mme ZAÏDI : Il est impossible de positionner un point d'apport volontaire à côté de chaque salle des fêtes.

Mme BOUNIOUX : Non, personne n'en voudrait. Il faut faire l'effort, les persuader, mais ce n'est pas facile. Les communes n'ont personne pour le faire, c'est du bénévolat. On ramasse, on essaie de discuter avec eux... Là, il va y avoir la fête du village et j'avoue en avoir assez. J'essaie de les habituer, je leur signale en faisant un peu d'humour...

Mme ZAÏDI : Et ponctuellement, lorsque vous savez qu'il va y avoir une fête, vous pouvez prendre un autre bac que vous pouvez tirer.

Mme BOUNIOUX : Oui, d'accord, mais comment fait-on pour le soulever lorsque le bac est plein de verre ? C'est compliqué et très lourd !

M. CHERON : Et dangereux.

Mme BOUNIOUX : On met des gants, mais...
Il ne faut plus faire de fêtes !

M. CHERON : Il faut continuer à faire la fête et, comme les petites canettes de bière posent problème, il faudrait peut-être vendre des grandes bouteilles. Cela règlera le problème des petites canettes de bière !

Mme DE SAINT LOUP : Ou en métal.

M. CHERON : Il peut y avoir l'option des canettes en métal ; c'est moins dangereux, moins lourd et cela se casse moins...

Dans un monde idéal, la vraie solution serait l'éducation et le civisme, mais c'est un travail à long terme et lorsque le verre se vide, l'incivisme se remplit !

Je n'apporte pas vraiment de solution en disant cela...

Mme BOUNIOUX : Non.

M. CHERON : ... mais les questions comportementales sont complexes. Ceci dit, ce que vous vivez là, chacun le vit probablement dans sa commune.

Mme BOUNIOUX : Oui.

M. CHERON : Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme JAMET-SILVESTRE : Comment peut-on se procurer les panneaux « Décharge interdite » ?

Mme ZAÏDI : Il suffit de téléphoner au SIRMOTOM.

Mme JAMET-SILVESTRE : D'accord.

M. AUTHIER : Je vous rappelle que ces panneaux attirent les dépôts...

M. CHERON : Il existe différentes stratégies. Certaines municipalités tiennent absolument à mettre des panneaux, pensant se prémunir et d'autres voient les panneaux comme un risque d'inciter les gens à penser que c'est un bon endroit pour déposer.

Nous n'avons pas d'avis sur ce point. Chacun doit savoir s'il est adéquat de poser un panneau en fonction de son territoire, sa population et de la spécificité du terrain concerné.

Mme KLEIN : J'ai trouvé une idée dans ma commune et selon moi, cela fonctionne très bien : comme les gens déposaient des sacs d'ordures près des conteneurs à verre et à journaux, j'ai installé deux panneaux fluo sur lesquels j'ai écrit : « Vous déposez des ordures ? Souriez, vous êtes filmés ». Depuis, plus aucun sac poubelle ! J'avais vu cela dans l'Est de la France et j'ai pensé que deux panneaux ne coûtaient rien. Depuis, je n'ai plus jamais trouvé de sacs poubelle, parce que les gens ne savent pas si les arbres abritent des caméras. Je prie pour que cela dure, mais en tout cas, cela fait six mois et ces panneaux ne m'ont rien coûté !

M. CHERON : A Montereau, nous avons plus de 60 caméras de vidéoprotection urbaine. Nous pouvons verbaliser sur les dépôts et nous en avons tout de même partout. Les caméras ne sont pas toujours focalisées, il y a des angles morts et puis, cela n'empêche pas les gens d'en mettre partout : des matelas, des sacs poubelle, des meubles, etc.

D'autres questions ? (Aucune).

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée ! Profitez du peu de soleil qu'il nous reste, cela ne va pas durer !

La séance est levée à 19 heures.